

Décision relative à une demande de modification d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **ALIOS***

de la société BASF France SAS

enregistré(e) sous le n°2014-2504

La modification des informations déclarées (ajout d'un nouveau pigment et l'ajout d'un nouveau site de production) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et ses annexes.



Informations générales sur le produit	
Nom(s) du produit	ALIOS
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BASF France SAS 21 Chemin de la sauvegarde 69134 ECULLY CEDEX FRANCE
Formulation	Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)
Contenant	300 g/L - Triticonazole
Et	dont le nouveau site de production et le nouveau pigment sont précisés en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	9400008
Numéro d'AMM	9400008
Fonction(s)	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 21 SEP. 2015

Marc MORTUREUX

Directeur Général de l'Agence nationale
de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)